

## ***SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024***

L'an deux mille vingt-quatre le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOQUIER, Maire.

Sont présents : BOQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : Néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

### **ORDRE DU JOUR**

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 5 juin 2024. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

#### **Délibération 2024-026 : Décision Modificative budgétaire N°3 : Annulation partielle de titre de cantine sur 2023**

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entête de la facture cantine et garderie du mois d'octobre 2023 a été libellée au nom de Gaétan METTRAUX REYNAUD au lieu du nom de sa maman, Elodie REYNAUD. Cette facture figure sur le titre global 126, rôle n°10, sur l'année 2023. Il convient donc de l'annuler pour le présenter avec le bon destinataire.

Les crédits étant insuffisants sur l'article 673, nécessaires à ces écritures, il convient de procéder au virement suivant :

#### **COMPTES DEPENSES – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
67	673		Annulation partielle du titre 126 cantine garderie sur 2023	+ 40.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

#### **COMPTES DEPENSES – SECTION IDE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
012	64111		Rémunération principale agents titulaires	- 40.00 Euros
			<b>TOTAL</b>	

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

**Délibération 2024-027 : Décision Modificative budgétaire N°4 : Réajustement de crédits pour les amortissements des travaux de télésurveillance du réseau AEP et la reprise des subventions liées à ce dossier**

Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre dossier de diagnostic du réseau d'eau et de la mise en place de la télésurveillance sur ce même réseau, il y a lieu de prévoir un amortissement dès cette année ainsi que la reprise des subventions perçues (DETR et Agence de l'Eau Adour Garonne).

Les crédits budgétaires 2024 étant insuffisants, elle propose de procéder aux virements de crédits comme suit :

**COMPTES DEPENSES – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitr e</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
042	6811		Amortissement 2024 télésurveillance du réseau AEP	+ 1 901.00 €uros
023	023		Virement à la section d'investissement	- 654.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 247.00 €uros</b>

**COMPTES RECETTES – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Chapitr e</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
042	777		Quote-part de subventions transférées au cpte de résultat	+ 1 247.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 247.00 €uros</b>

**COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitr e</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
040	13911	OPFI	Reprise de subvention DETR 2021 sur réseau AEP	+ 517.00 €uros
040	13918	OPFI	Reprise de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne sur réseau AEP	+ 730.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 247.00 €uros</b>

## **COMPTES RECETTES – SECTION D’INVESTISSEMENT**

<b>Chapitr e</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
040	281531	OPFI	Complément d’amortissement 2024	+ 1 901.00 €uros
021	021		Virement de la section de fonctionnement	- 654.00 €uros
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 247.00</b> <b>€uros</b>

A l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

### **Délibération 2024-028 : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l’Association des Maires de France et l’Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductibles, selon votre souhait.
- L’accessibilité horaire minimum de l’agence Postale Communale est fixée à 12h
- L’offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- Un outil de formation à distance plus accessible est mis en place
- Une rémunération valorisant l’activité est instaurée.

La convention reste éligible à une indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l’activité dépasse le montant forfaitaire.

Le Conseil municipal de la commune de Vitrac, à l’unanimité, après en avoir délibéré,

- DECIDE d’accepter les termes de la convention pour la gestion d’un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à transmettre les éléments nécessaires pour le versement de l’indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

*A ce jour, au vu de la réorganisation du RPI qui accueille à Vitrac les Grandes Sections de maternelle en plus des CP et CE1, l’agent communal soit Mme LIAUZU Laurence, pour une organisation optimale pédagogique, aura un temps plus long de présence dans la classe ( Rôle d’ATSEM pour l’accueil des GS Maternelles ; De ce fait son intervention au sein de l’agence postale communale sera moins importante mais compensée 2 après- midis par la personne en charge du secrétariat de mairie .*

*l’Agence Postale Communale sera ouverte 4 jours (lun, ma, jeu et ven) de 10h45 à 12h*

*La nouvelle convention prévoit une ouverture minimale de 12 heures par semaine et prend acte au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Les 7 heures restantes seront assurées par la personne en charge du secrétariat de Mairie (Mme FERRARA) qui ouvrira l’Agence Postale communale les mardis et jeudis de 13h à 16h30.*

**Délibération 2024-029 : Délibération pour l'arrêt du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prescrivant l'élaboration d'un PLUi au niveau intercommunal en date du 12 décembre 2016.

Au vu du débat sur le PADD et du bilan de la concertation présenté par le Président et considérant que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, Madame Le Maire informe l'assemblée de son arrêt par la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » en date du 17 juin 2024, et leur indique que chaque commune doit délibérer.

Au vu de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents n'arrêtent pas ce projet, étant toujours en attente de réponse des dernières modifications apportées par la collectivité, modifications dues à l'évolution des projets d'urbanisme réalisés dans le cadre du RNU. C'est difficile pour les élus d'avoir une lisibilité claire pour livrer des informations aux administrés.

**Délibération 2024-030 : Reprise d'entreprise (sous-traitance travaux épareuse sur voirie communale) SARL Le bois de la Vallée du Lot 12300 ST SANTIN par l'EURL MJM SERVICES, établie à LACAPELLE-VIESCAMP – Madame Josiane MONTIL, gérante**

Madame Le Maire expose que la Société SARL Le Bois de la Vallée du Lot – 12300 SAINT-SANTIN a été reprise par l'EURL MJM SERVICES établie à LACAPELLE VIESCAMP, dont la gérante est Madame Josiane MONTIL.

La convention, établie pour 3 ans avec la SARL Le Bois de la Vallée du Lot - 12300 SAINT-SANTIN, se poursuit avec l'EURL MJM SERVICES de LACAPELLE-VIESCAMP (Madame Josiane MONTIL comme gérante). *Référence à délibération 2023-007 du 20 février 2023.*

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- conviennent de la suite de la convention avec l'EURL MJM SERVICES
- autorisent Madame La Maire à faire les démarches nécessaires à ce changement.

**Délibération 2024-031 : Choix de la Société pour l'achat d'un ordinateur portable pour Le Directeur d'Ecole**

Madame La Maire expose le fait que l'ordinateur portable de Monsieur Le Directeur de l'Ecole est défectueux et non réparable. Il se doit d'en acquérir un nouveau pour les besoins de fonctionnement de l'Ecole.

A travers les services du CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), 3 devis ont été réceptionnés :

- |                |   |                    |
|----------------|---|--------------------|
| 1) XEFI        | 9 Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC      | Offre 799.26 € TTC |
| 2) ZYZLINK     | 5 Rue Jean-Baptiste Champeix – 15000 AURILLAC | Offre 778.80 € TTC |
| 3) POBRUN SARL | 1 Rue Jules Valles – 43100 BRIOUDE            | Offre 821.00 € TTC |

Il est considéré par l'agent technique de gestion support et déploiement (Mission numérique du CIT Cantal) que les devis présentent un modèle de niveau de puissance équivalent.

Après avoir étudié et commenté ces devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de YSYLINK - 5 Rue Jean-Baptiste Champeil – 15000 AURILLAC pour un montant de 778.80 € TTC,
- Autorise Madame La Maire à faire des démarches et à signer tous les documents relatifs à cet achat.

### **Travaux en cours :**

- Ecole :

Les murs de la salle de classe ont été peints en blanc par la Société SAS ROQUES d'Arpajon-sur-Cère les 3 premières semaines de juillet

Le parquet a ensuite été poncé et vitrifié par notre agent communal qui a également réalisé des étagères à la demande du Directeur d'école

Il reste le préau à fermer, le seuil doit être fait avant la pose des portes. Ces travaux seront réalisés par notre agent communal pendant les vacances de Toussaint, avec l'aide du premier adjoint. Les portes ont été livrées chez MARCENAC à Marcolès.

Les travaux d'électricité ont été vus avec Monsieur DE GUIRARD de Vitrac ; le radiateur de la cantine sera changé prochainement et les petits travaux réalisés en janvier 2025 ( Va et vient de la cantine, chauffage Eglise, pose défibrillateur.

En ce qui concerne la rentrée scolaire, une réunion est prévue le jeudi 12 septembre prochain.

45 élèves dont 18 Vitracois sont présents sur le RPI Vitrac / Marcolès / Saint-Antoine.

Une nouvelle famille avec deux enfants (CE2 et PS) vient de s'installer dans un logement Polygone et le logement de Cantal Habitat a été reloué courant août à une famille venant de Marcolès avec deux enfants dont un qui était déjà inscrit sur le RPI MARCOLES.VITRAC.ST ANTOINE.

- Le défibrillateur :

Il sera installé sur la façade de l'Agence Postale Communale, à côté de la boîte aux lettres.

- Halle couverte et Salle Polyvalente :

Les retours positifs sont exprimés sur la réalisation de ce projet.

Quelques travaux de finitions sont en cours comme la pose des cannes dans le sol pour la fermeture des volets.

A ce sujet, la Halle étant ouverte, des allées et venues sont constatées, le sol béton se salit et révèle des tâches. Une réflexion est en cours pour le nettoyage de ce sol (achat d'une laveuse , nature du nettoyant )

Un achat de chaises pliantes pour la Halle, à stocker dans le local de rangement, est à prévoir afin de limiter la manutention de ces dernières de la Salle Polyvalente vers la Halle.

La pose de plinthes à hauteur des dossiers de chaises sera également à envisager afin de protéger la peinture des murs.

L'inauguration sera calée en fonction des disponibilités de Monsieur Le Préfet. Les parlementaires et tous les partenaires financiers, entreprises, et population seront ensuite invités. Des devis sont à demander à plusieurs traiteurs afin d'organiser cette cérémonie.

Les tarifs de location de la Salle Polyvalente et de la Halle Couverte seront examinés lors de la prochaine réunion du conseil municipal au mois d'octobre.

La question se pose sur l'établissement d'un arrêté de voirie pour fermer la route à la circulation entre le lavoir et l'église lors des locations de cet espace afin de sécuriser les lieux. Il est proposé de faire un arrêté pour l'année. Au moment des locations, les barrières seront installées pour interdire le passage des voitures sauf traiteur, etc...

Une réflexion sur la fermeture du local situé sous la Halle est également proposée, ce local pouvant permettre le stockage du matériel. Des devis seront demandés

### **Travaux de télésurveillance de l'eau :**

Une antenne va être installée au « Puech » pour la transmission des données de la sectorisation qui ne fonctionne toujours pas. La Société ACTEMIUM devait l'installer dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

### **Création du Syndicat AEP /Assainissement :**

La prochaine réunion du 24 septembre concerne la restitution de la 2<sup>ème</sup> partie de l'étude. Une réunion sur le chiffrage des travaux de rénovation du réseau est à prévoir, ainsi qu'une seconde sur l'impact de la nouvelle organisation sur le prix de l'eau pour le consommateur. La collectivité a déjà payé 504 € pour les frais d'étude ; il reste la même somme à payer en fin d'année.

### **Agents communaux :**

Une allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) est à verser à Monsieur COUTROT par la collectivité pendant une durée de 18 mois à hauteur de 31€/jour. Cette allocation est due par la commune car cet agent a travaillé plus longtemps dans le secteur public que dans le secteur privé.

Des congés payés non pris d'une durée de 34 jours en raison de son congé maladie longue durée, sont à régler à Monsieur Daniel COURCHINOUX qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2024.

Madame GAUZENTES Michèle, agent s'occupant de la cantine scolaire, bénéficiera d'heures complémentaires éventuelles payées chaque mois ; en effet, suite à la réorganisation des services de l'école, elle occupera le poste à la garderie scolaire à partir de 17h30 tous les soirs.

Une cérémonie de remise des médailles du travail aura lieu en janvier pour 3 agents, ainsi qu'une cérémonie pour le départ à la retraite de Monsieur Daniel COURCHINOUX. Ces événements pourraient être regroupés lors de la présentation des vœux

Le statut de secrétaire de mairie est modifié suite à une réforme. Ce poste peut prétendre à devenir catégorie B sans passer d'examen. Toutefois c'est la collectivité qui décide de créer le poste ou non.

En 2028, les secrétaires de mairie seront obligatoirement de catégorie B.

Le ménage de la Salle des Mariages est réalisé par Monsieur Jérôme JOULIÉ tous les lundis matins. Le ménage de la mairie, quant à lui est toujours à la charge de Madame LIAUZU Laurence, une heure par semaine pendant les semaines d'école, soit 36 semaines

### **Questions diverses :**

\*Logements communaux : Le logement au-dessus de l'école, occupé par Monsieur Jérémy LAFON s'est libéré le 8 septembre. Une demande de location a été reçue pour à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain. Le futur locataire se propose de refaire les peintures de la salle de bain et d'une chambre. La commune lui fournirait le matériel et la marchandise nécessaires à ces travaux.

Le second logement du bâtiment de l'école publique est également libre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

\*CNPF (Comité National de la Propriété Forestière) : Cet organisme revient vers notre collectivité pour le projet présenté aux propriétaires riverains d'une route forestière. Il s'agissait d'une entente de ces propriétaires pour refaire la route forestière. Ce projet n'avait pas abouti. La commune de Vitrac reste sur sa position : voir si les propriétaires seraient, d'un commun accord, favorables à ce projet. La commune n'a pas le souhait de financer ce projet

\*Eclairage public au terrain de foot : Le devis établi par le Syndicat d'énergie du Cantal s'élève à 7 327.00 € HT soit 10 344.00 € TTC.

La collectivité a la possibilité de récupérer 4 gros halogènes. Avec la location d'une nacelle cette réparation a un coût d'environ 850.00 €.

\*Voirie à la Junie : Des coupes et sorties de bois récentes ont détérioré la chaussée.

\*Protection santé : La collectivité participe à la prévoyance pour les agents titulaires à hauteur de 6 € par mois ; en complément, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une participation pour la protection santé sera également obligatoire.

\*Cantal Ingénierie et Territoires : Une nouvelle mission d'archiviste au sein du CIT est proposée aux mairies. La gestion des archives étant très complexe, cette proposition retient l'attention de notre commune.

\*Formation CASES : Monsieur JOULIÉ Jérôme, nouvel agent des services technique de la voirie et des espaces verts a fait la formation CASES avec l'entreprise GAILLARD FORMATIONS, sur le site de Vitrac. Il a réussi cette formation

\*FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Il sera de 5 476 € ou de 3 833 € en fonction du système de répartition retenu par la Communauté de Communes.

\*CCAS : Le nombre de colis serait éventuellement de 23 pour cette année, en baisse par rapport à l'an passé.

\*Village d'Avenir : Une réunion a eu lieu le 30 juillet dernier ; L'accueil de la petite enfance était la thématique : Trois projets de création de MAM (Maison des Assistantes Maternelles) à Roannes-Saint-Mary, à Parlan et à Roumégoux ont été évoqués

\*Le 11 juin dernier, une réunion organisée par l'Association des Maires de France s'est tenue à Aurillac suite à l'agression des Maires de Saint-Etienne-de-Maurs et de Parlan. Des autocollants incitant au respect, à la bienveillance et au dialogue ont été distribués aux mairies pour y être collés de manière visible par tous.

\*Salon des Maires : Il aura lieu le 4 octobre prochain au PRISME à AURILAC.

\*Implantation des colonnes de tri : Nous n'avons aucune nouvelle à ce jour.

\*ONF (Office National des Forêts) : Une coupe de bois doit intervenir à l'automne pour une recette d'environ 20 574 €uros répartie sur 2 ans.

\*Pont du Chemin des Peintures : Une relance est à faire pour la reconstruction du pont à « Cantal Construction » qui ne nous a pas communiqué son devis

\*Voirie communale : L'assistance ouvrage pour le dossier voirie communale du CIT est désormais d'un montant 800.00 € cette année.

\*ACCA : Cette association nous fait remonter des risques dysfonctionnements au niveau du chauffage dans le local commun aux associations communales. De plus un mitigeur devra être installé dans leur local pour éviter une consommation d'eau

\*Chemin en Châtaigneraie : Monsieur Jean-Paul VALENTIN nous informe d'une randonnée le 15 septembre sur la commune, demande reçue le 10 septembre, pour utiliser la halle en cas de mauvais temps pour leur goûter clôturant la marche. Celle-ci étant louée par un particulier, un repli sera possible à la salle des mariages.

\*Les Salettes : Madame Sandrine DE NICOLO nous informe que seul un côté de la voirie a été refait au niveau de fossés, ce qui pose problème lors des fortes pluies.

\*Valette : Madame Le DEUN demande le nettoyage du chemin riverain de sa propriété ; Monsieur Jérôme PUECH lui a rendu visite et expliqué les règles d'intervention entre public et privé

\*Lamartinie : La grange en vente intéresse un particulier pour un projet professionnel

\*Ferme de Mr BERGHEAUD : Monsieur ASSOUVIE Paulin, en formation au Lycée Agricole d'Aurillac étudie la possibilité de s'installer au Serieys pour élever des porcs en plein air..



Prochaines réunion :

- **Mercredi 25 septembre à 20h30 :** Réunion des associations (occupation de la salle et de la halle pour leurs évènements)
- **Lundi 30 septembre à 20h30** CCAS
- **Lundi 14 octobre à 20h30 :** Commission communication
- **Mardi 15 octobre à 20h30 :** Conseil Municipal

Fin de séance : 23h00

BOUQUIER Marie-Paule	
LACOSTE Pierre	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BONNET Dominique	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	